



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.14

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	20
DATE DE LA CONVOCATION	:	4 avril 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi de Finance pour l'année 2024,
VU l'état 1259 transmis par les services de la trésorerie,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de prévoir et d'inscrire, chaque année, l'ensemble des dépenses et recettes de la commune,

CONSIDERANT que l'adoption, au 1^{er} janvier 2023, de la nomenclature M57 permet au Maire d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, sauf pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel, et que le plafond est fixé à 7.5% pour chaque section,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

CONTRE (2) : Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET

POUR (18) : Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI (pouvoir à Mme CORDIER), Mme Michèle CHARREYRE (pouvoir à Mme DORE RENOUST), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT (pouvoir à M. José FERNANDES), M. Lionel BRULE, Mme Valérie CHAILLIE (pouvoir à M. DUPRE), M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

➤ **ADOPTE** le budget primitif 2025 suivant :

EN FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
TOTAL RECETTES REELLES	3 475 211,12 €
13 Atténuations de produits	47 000,00 €
70 Produit des services	281 141,06 €
73 Impôts et taxes	2 743 944,00 €
74 Dotations et compensations	341 727,06 €
75 Autres produits de gestion courante	60 399,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE	1 078 517,49 €
042 Opérations d'ordre de section à section	32 678,29 €
002 Résultat reporté	1 045 839,20 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 553 728,61 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
TOTAL DEPENSES REELLES	3 564 815,94 €
011 Charges à caractère général	1 522 199,78 €
012 Charges de personnel et assimilées	1 750 000,00 €
014 Atténuation de produits	43 614,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	230 769,00 €
66 Charges financières	8 233,16 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68 Dotations aux provisions	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE	988 912,67 €
023 Virement à la section d'investissement	750 748,15 €
042 Opérations d'ordre amortissements	238 164,52 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 553 728,61 €

EN INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	Propositions 2025
TOTAL RECETTES REELLES	43 264,60 €	703 906,67 €
10222 F.C.T.V.A		35 201,00 €
10223 TLE		
10226 Taxe aménagement		70 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		71 854,02 €
13 Subventions d'équipements	43 264,60 €	499 292,60 €
16 Emprunt		
20 immobilisations incorporelles		
21 immobilisations corporelles		
23 Immobilisations en cours		
001 résultat d'investissement reporté		27 559,05 €
TOTAL RECETTES ORDRE	0,00 €	988 912,67 €
021 Autofinancement/virement de la section de fonct		750 748,15 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		238 164,52 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 264,60 €	1 692 819,34 €

1 736 083,94 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Propositions 2025
TOTAL DEPENSES REELLES	142 677,67 €	1 560 727,98 €
20 Immobilisations incorporelles	53 100,00 €	193 600,00 €
21 Immobilisations corporelles	89 577,67 €	1 256 452,00 €
23 Immobilisations en cours		
10 Dotations		6 000,00 €
13 Subventions d'équipements		
16 dont remboursement en capital de la dette		104 675,98 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €
001 résultat d'investissement reporté		
TOTAL DEPENSES ORDRE	0,00 €	32 678,29 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 678,29 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	142 677,67 €	1 593 406,27 €

1 736 083,94 €

- **CONSTATE** que le budget s'équilibre :
- En fonctionnement à 4 553 728.61 euros
 - En investissement à 1 736 083.94 euros

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025



Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com